



COMMUNE DE MEYMAC

# ARRÊTÉ DU MAIRE

## N° 2024-153-6-1

Abroge et remplace l'article 1  
de l'arrêté 2023-042  
du 13 mars 2023

## ARRÊTÉ PERMANENT

### LE MAIRE

---

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1 et R110-2, R417-10,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Considérant que la configuration des intersections formées par la RD 979, avenue Limousine et RD 36, rue d'Audy et rue de la Fontaine du Rat VU 65 il y a nécessité, pour la sécurité des usagers, de mettre en place une signalisation appropriée.

Considérant que l'expérimentation menée depuis 2021 a prouvé la nécessité d'avoir une vitesse adaptée sur l'avenue Limousine (RD 979),

Considérant que l'importance de la vie locale nécessite de trouver un équilibre entre la circulation automobile et les modes déplacement doux, et que cet équilibre peut être trouvé en installant une zone 30,

### ARRÊTE

---

**ARTICLE 1 :** La circulation est réglementée sur la RD 979, avenue Limousine, section comprise entre le carrefour giratoire avec la RD 76, route des Buiges et l'intersection avec l'allée des écoles et la rue du Pas Redon, avec mise en place d'une zone 30 km/h de façon permanente.

**ARTICLE 2 :** Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur le Directeur des Routes, Hôtel du Département, 9, rue René et Emile Fage, 19005 TULLE Cédex.



Le 12 août 2024,  
Le Maire de Meymac,

*Philippe Brugere*  
Philippe BRUGERE